

# Déchets verts

Du 2 avril au 30 novembre 2016

Afin de faire face à **l'interdiction de brûlage des déchets verts** et donc aux apports croissants en déchèterie, la communauté de communes Vivarhône propose à ses usagers une seconde aire de dépôt de déchets verts sur la période estivale.

Pour les usagers apportant **uniquement des déchets verts** en grande ou petite quantité, la **plateforme COVED** située à **Serrières** sera ouverte :

**lundi, mercredi et samedi de 14h à 18h (sauf jours fériés)**

Vous aurez besoin de vous identifier auprès du gardien et les professionnels devront présenter les tickets prépayés, comme pour la déchèterie de Félines.

Pour le dépôt de vos déchets verts, **vous gagnerez du temps** :

- moins d'affluence,
- vous pourrez basculer directement votre remorque au sol.

## Pour information

Sur cette période, les apports de déchets verts seront acceptés également sur la déchèterie de Félines.



Nous vous conseillons toutefois de recourir à des modes de recyclage des déchets verts beaucoup plus faciles qui ne nécessitent pas l'usage de la voiture et le temps d'attente en déchèterie : le recyclage chez vous !

Plusieurs solutions :

- le broyage
- le compostage
- le paillage
- le mulching

Des composteurs individuels sont en vente aux bureaux de la communauté de communes Vivarhône, renseignez-vous.